SANNOIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
www.ville-sannois.fr

SEANCE DU 19 JUIN 2025

N°2025/61

OBJET : (823) AVENANT 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE DEUX GROUPES SCOUTS TAVERNY-BEAUCHAMP

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
LE DIX NEUF JUIN,

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 6 juin 2025, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence **de Monsieur Bernard JAMET,**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, M. GORZA, Mme TROUZIER EVEQUE,
Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER, M. PURGAL,
Mme BRULE, Mme CAPBLANC, M. FABRE
Adjoints
Mme AUBIN, Mme FAUCONNIER, Mme RICARD,
Mme HELT, M. PERRET,
Mme QUEYRAT-MAUGIN, M. BOISCO

Le nombre de conseillers en exercice est de 35

Conseillers Délégués
M. KERGOAT, M. ROZOT, Mme ENGUERRAND,
M. PONCHEL, Mme SAIDI, M. LEGUEIL,
M. LAMARCHE, M. ZAMBUJO, M. FLEURIER,
Mme RODRIGUEZ, Mme CHRISTIN,
Mme JACQUET-LEGER, M. FLAMENT et M. BOULIGNAC

Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme CAMPAGNE	à	M. PORTIER
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme ACHOUR	à	Mme CAPBLANC
M. HUMEAU	à	Mme Brule

SECRETAIRE DE SEANCE : M. KERGOAT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT
A.R. du 24 juin 2025
Identifiant unique de l'acte
N° 095-219505823 - 250619 - DL2025 - 61 - DE
Publiée le 25-06-2025

VILLE DE SANNOIS - 95111 Val d'Oise

Pour le Maire
Par délégation
Le Directeur Général Adjoint des services

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025/61 du 19 juin 2025

OBJET : (823) AVENANT 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE DEUX GROUPES SCOUTS TAVERNY-BEAUCHAMP

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29 et L 2122-21,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L 2111- 1 et suivants et L 2125-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Sannois N°2025/06 du 06 février 2025 approuvant la mise à disposition d'un terrain au profit de deux groupes scouts Taverny-Beauchamp,

Considérant la demande de deux groupes scouts Taverny-Beauchamp de prolonger la mise à disposition d'un terrain pour leur permettre d'organiser leurs activités en extérieur d'une année environ,

Considérant que cette occupation est conclue à titre gratuit, en raison du caractère d'intérêt général motivant le projet et des conditions de gratuité et non commercialisation, répondant à un objectif de cohésion locale,

Vu l'avis des IIIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 33
Vote(s) Contre : 2
Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les termes de l'avenant 1 à convention de mise à disposition d'un terrain au profit de deux groupes scouts Taverny-Beauchamp ci-annexée.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : https://www.telerecours.fr.

AINSI DELIBERE, **POUR EXTRAIT CONFORME**

LE MAIRE **LE SECRETAIRE DE SEANCE**

Bernard JAMET
Vice-Président
Communauté d'Agglomération Val Parisis

VILLE DE SANNOIS - 95110 Val d'Oise -

Pierre KERGOAT
Conseiller Municipal